



**Association de gestion du restaurant
Inter-administratif**
Cité administrative
Boulevard de France
91012 Évry-Courcouronnes cedex

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 19 JUIN 2019 À 10H30
(TENU À LA SUITE DE LA RÉUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION)**

Présents : M. Rachid Bouabane-Schmitt, Mme Stéphanie Gaubert-Simon, Mme Rachelle Ichtertz, M. Abderrafik Bahmed, M. Christophe Gauchon, Mme Claire Lavoué-Desdevises, M. Henri Vacher.

Excusés : Mme Nathalie Thouret, M. Jean-Christophe Frachet, Mme Marie-Agnès Marion, M. Jean-Marc Sauret.

Autres présents : M. Gilbert Franquemagne, Commissaire aux comptes, Mme Fanny Franquemagne associée du Commissaire aux comptes, Mme Gabrielle Derond, Responsable administrative de l'AGRIA.

1 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU TRÉSORIER SUITE À LA DÉMISSION DE MME GÉRALDINE TRÉGUER

Les membres du Conseil d'administration approuvent la désignation de Mme Stéphanie Gaubert-Simon qui remplira les fonctions décrites à l'article 31 des statuts de l'association. Désormais la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- M. Rachid Bouabane-Schmitt, Président,
- Mme Rachelle Ichtertz, Secrétaire,
- Mme Nathalie Thouret, Secrétaire adjointe,
- Mme Stéphanie Gaubert-Simon, Trésorière,
- M. Jean-Marc Sauret
- M. Abderrafik Bahmed
- M. Jean-Christophe Frachet
- M. Christophe Gauchon
- Mme Claire Lavoué-Desdevises
- Mme Marie-Agnès Marion
- M. Henri Vacher

Sur proposition de Mme Claire Lavoué-Desdevises, les membres du Conseil d'administration décident de coopter pour la durée du mandat restant à courir un représentant désigné par la Préfecture, Mme Malika LAOUES. Cette désignation sera présentée pour validation à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration approuve la désignation par cooptation de Mme Malika LAOUES.

2 – POINT GÉNÉRAL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGRIA

Le fonctionnement de l'AGRIA relève de la circulaire du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement de tous les restaurants inter administratifs. Il convient de souligner que l'esprit du texte est de faciliter l'activité de restauration mise en place par un prestataire de service pour un ensemble d'administrations différentes. À ce titre, l'AGRIA doit avoir un fonctionnement transparent en termes de flux financiers et ne doit ni thésauriser, ni rechercher de marge ou de bénéfice. L'association doit s'appuyer principalement sur les compétences et les savoirs des administrations et ne recourir que marginalement à des prestataires privés. Or, en 2018, ce sont près de 100 000 € qui ont été dépensés au profit de prestataires privés. Ces frais seront refacturés aux administrations en plus des charges de cité administrative.

D'autre part, le Président a reçu l'ensemble des prestataires et a mis fin à certains engagements. Quatre prestataires continueront à intervenir en 2019 : AGRIATE pour le contrôle de la prestation de restauration, Inextenso cabinet comptable, M. Sylvain Laude pour l'intervention informatique (site Bamboo 91) et le Commissaire aux comptes. De plus, une rencontre avec le prestataire Newrest a permis de rappeler les

engagements du contrat conclu en 2018 (qualité de la restauration, fluidité aux caisses, recours aux producteurs locaux, investissements prévus, taux de produits bio).

Les membres du Conseil d'administration souhaitent un fonctionnement plus transparent notamment, concernant les prestataires et le mode de facturation. Il faudra également donner une place significative aux utilisateurs du restaurant et leur permette d'intervenir dans la prise de décision.

Les prochaines élections du Conseil d'administration de 2020 seront l'occasion de mobiliser les convives du restaurant.

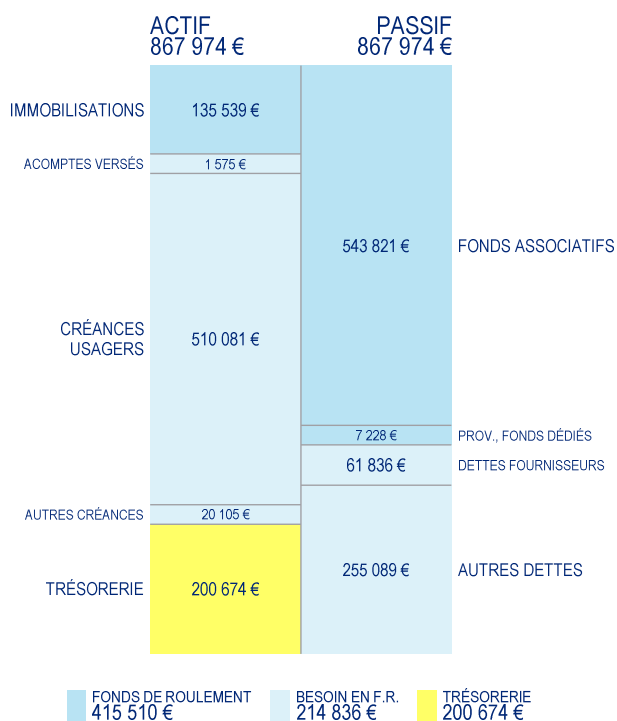
L'Assemblée générale est une instance qui doit permettre à chacun d'intervenir pour faire des remarques et des propositions. Il est statutaire de tenir l'Assemblée générale avant le 13 juillet.

Le Conseil d'administration décide de tenir l'Assemblée générale de l'Association le jeudi 11 juillet 2019 à 14H00 dans les locaux du Bamboo restaurant.

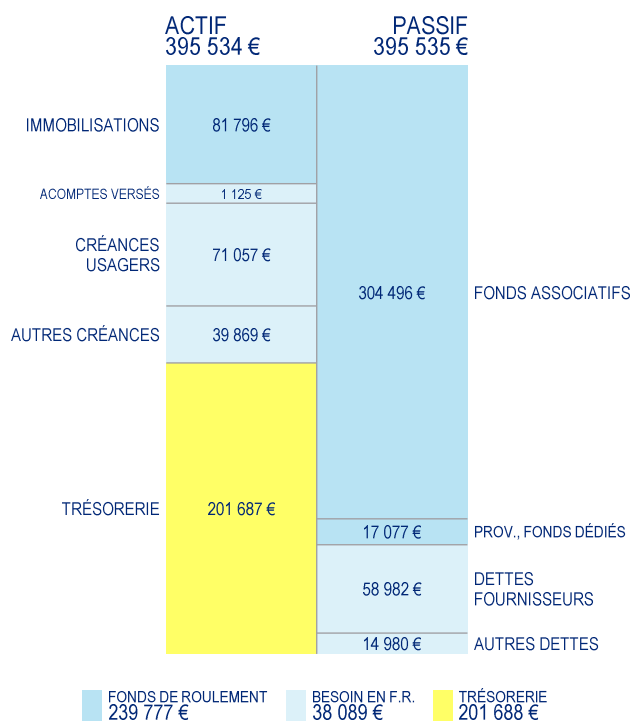
Le Conseil d'administration décide également d'organiser une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du restaurant qui se déroulera avant la prochaine Assemblée générale.

3 – ARRÊT DES COMPTES 2018 ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

BILAN AU 31/12/2018



BILAN AU 31/12/2017



M. Franquemagne, Commissaire aux comptes, indique qu'il certifiera les comptes 2018. Il demande l'analyse de la DGFIP sur les frais engagés par l'AGRIA et refacturés aux administrations membres. Sont-ils considérés comme des débours ou comme un complément de prix des plateaux assujettit à la TVA ?

Mme Stéphanie Gaubert-Simon interrogera la Direction des affaires juridiques de la DGFIP à ce sujet.

Le Conseil d'administration arrête les comptes 2018 et approuve le projet de budget 2019 à l'unanimité.

Fin de la réunion à 12H15